

Département de la
Moselle

Arrondissement de Metz-
Campagne

Nombre de Conseillers
élus : 15

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents : 12

Procuration : 3

Date de la
convocation :

10.06.2022

COMMUNE DE GRA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur TORLOTING Michel, Maire.

Membres présents : TORLOTING Michel - BRIOUX Dominique - SIMON Denis - SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle - DONVAL Denis - GAILLOT Emilie - POTIER Christophe - SCHURCH Christophe - LOUIS Aurélie - APPERT Ségolène - DAUBENFELD Nadine - PIERRE Sébastien -

Procurations : CLEVER Nathalie - GRANDPIERRE Marie-France - MULLER Hervé

Absent(s) excusé(s) : ./.

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 057-215702564-20220616-DCM17_2022-DE

Délibération 17/2022

CONVENTION DE TRANSFERT DES VOIES, EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LES ANNEVALS III A L'EUROMETROPOLE DE METZ :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.442-8,

VU le permis d'aménagement instruit et accordé, déposé le 26 juillet 2021,

CONSIDERANT que l'aménageur prendra en charge la réalisation et le financement de l'intégralité des voies, équipements et espaces communs prévus dans le permis de construire,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir les conditions d'aménagement des voies, équipements et espaces communs de l'opération d'aménagement des Annevals III, à passer avec l'Eurométropole de Metz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver la convention de transfert des voies, équipements et espaces communs de l'opération d'aménagement «Les Annevals III» avec l'Eurométropole de Metz,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite, ci-annexée.



Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 22 juin 2022
Le Maire

Michel TORLOTING